

MOTO-CLUB: MONTCHENU 11C L'HERBASSE

MOTOCLUBMONTCHENU@GMAIL.COM

TÉLÉPHONE: 0630506881

E-MAIL:

ORGANISATEUR TECHNIQUE: REMI DO

N° D'ÉPREUVE FFM: 823

DATE: 26/10 /2025 LIEU: MONTCHENU

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

# ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

# ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PHILIPPE DUVERT	Licence :	214674
Président du Jury ou Arbitre*	JEAN PASCAL CAILLAT	Licence :	031733
Membre du Jury	VINCENT MARCAIS	Licence :	016398
Membre du Jury	SYLVIE DUVERT	Licence :	244014
Commissaire technique responsable -	NICOLAS HOURS	Licence :	298145
Responsable du chronométrage	JESSY ARRAZON	Licence :	140413

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

# ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
68-85 MOINS DE 12	7	12	65 85	55
125	13	Minister of the second second second	125	55
MX2 A	15	Sanata's section is an accusate a security	250	55
MX2B	15	Minumen manne and	250	55
MX1	15	375772 322400 100 1 1,000	450	55
VETERANS	40	And the state of t	125/250/450	55
	+60900000000000000000000000000000000000			
				Anne con transfer and transfer
		on the same of		. •



# RÈGLEMENT PARTICULIER 2025 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / OUAD

# ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s);
- son équipement : <u>obligatoires</u> : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, <u>fortement recommandés</u> : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

# ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	BOURGEOIS J BAPTISTE		
Nombre de secouristes	•	Nombre d'ambulance(s)	0/1
Hôpital le plus proche	ROMANS	Temps de trajet (en min)	20

### ARTICLE 7 LIESITE DE PRATIQUE

ARTIGLE / TLE SITE DE PRATIQUE			
Accès : Nom du site MONTEC	HENU	Caractéristiques : Longueur du circuit	1640
Adresse QUARTIE	R LA BALIVE 26350 MONTCHENU	Largeur minimum de la piste	C 3.4
		Largeur de la grille	40.1
<u>CAPACITÉ MOTO :</u>	CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR:	Longueur de la ligne droite de dépa	art 80 M
Pendant les essais : 45.	Pendant les essais :	Nombre d'OCP*	12



En manche:

- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
ATE: 12/07/2025
ave .

45

WICH DE LA LIGHE

DATE:

En manche:

VISA DE LA FFIM

DATE : NUMÉRO :

\*Officiels Commissaires de Piste



MOTO-GLUB: MONTCHENU

DATE: 26/10/2025
LIEU: MONTECHENU



		Ī ·	
HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
SAMEDI 27	Contrôles administratifs		
16H 19H3O	Contrôles techniques		
DIMANCHE			
6H30 8H00			
8H10 8H15	Essais Libres + Chronos	MX1	15
8H2O 8H35	Essais Libres + Chronos	MX2 SERIE 2	15
8H40 8H55	Essais Libres + Chronos	MX2 SERIE 1	15
9H00 9H15	Essais Libres + Chronos	125	15
9H2O 9H35	Essais Libres + Chronos	65	15
9H40 9H55	Essais Libres + Chronos	VETERANS	15
	Entracte		
10H20 10H45	Manche 1	~ MX1	20+1T
10H50 11H15	Manche 1	MX2 SERIE 2	20+1T
11H2O 11H45	Manche 1	125	20+1T
11H50 12H05	Manche 1	65 85 MOINS DE 12	15+1T
	REPAS		, and the second
13H35 14H00	Manche 1	MX2 SERIE 1	20+1T
14H05 14H30	Manche 1	VETERANS	20+1T
14H35 15H00	Manche 2	MX1	20+1T
15H05 15H30	Manche 2	MX2 SERIE 2	20+1T
15H35 15H55	Manche 2	65 85 MOINS DE 12	15+1T
	Entracte		
16H30 16H55	Manche 2	125	20+1T
17H00 17H25	Manche 2	MX 2 SERIE 1	20+1T
17H30 17H55	Manche 2	VETERANS	20+1T
18H15	Remise des Prix		